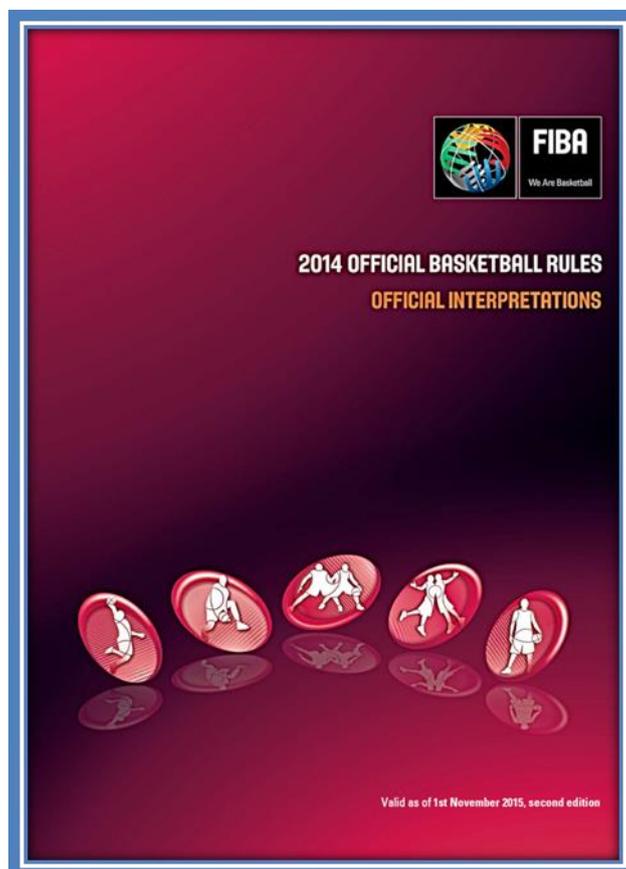


News 16 Arbitrage AWBB - 11/12/2015

Relire les interprétations

Un arbitre a le droit de manquer une décision; en revanche, l'arbitre n'a pas le droit de rater une règle. La décision fait partie du facteur imprévisibilité du jeu, ce qui constitue la base du sport, et même son attractivité. Les règles et leurs interprétations sont fixées par la FIBA ; les arbitres se doivent de les connaître et de bien les appliquer le moment venu.

C'est la raison pour laquelle, le Département insiste sur la nécessité de relire régulièrement le Règlement et les interprétations qui, comme vous le savez, ont été récemment mises à jour. Dans cette édition nous allons passer en revue dix interprétations de situations pas spécialement inhabituelles, mais que sans doute certains ont oubliées. Lisez-les donc avec attention, peut-être que lors de votre prochain match vous allez devoir faire face à une des situations ici commentées.



STATUT DU BALLON

A6 est en train d'effectuer un mouvement continu vers le panier. Pendant cette phase, le coach B discute avec l'arbitre qui le sanctionne d'une FT. Après le coup de sifflet, A6 termine son mouvement et réussit à marquer son panier. Les arbitres vont décider...

D'accorder le panier, de noter la FT du coach et de reprendre le jeu par 1LF + possession de ballon pour l'équipe A. L'interprétation 10-1 constitue la base légale pour cette décision, car elle considère que le ballon ne devient pas mort et que le panier compte s'il a été marqué : « quand un joueur commet une faute sur n'importe quel adversaire alors que le ballon est contrôlé par les adversaires dont l'un des joueurs est en action de tir au panier et que celui-ci termine son tir d'un mouvement continu qui a commencé avant que la faute ne se produise ».

*Cette disposition s'applique également quand n'importe quel joueur ou **membre du banc de l'équipe en défense commet une faute technique.***

POSSESSION ALTERNATIVE

A7 est l'objet d'une FU de la part de B7, signalée par l'arbitre. Le coup de sifflet de l'arbitre coïncide avec la fin du 3^{ème} quart-temps. La flèche d'alternance indique la possession de ballon pour l'équipe A. Le jeu va continuer par...

Deux lancers-francs par A7 sans qu'aucun joueur ne soit aligné dans les couloirs des LF. Après les deux minutes de pause, l'équipe A aura droit à la remise en jeu depuis la prolongation de la ligne médiane, réparation de la FU. L'équipe A gardera la possession pour la première application du principe d'alternance. Lire l'interprétation 12-5.

REMISE EN JEU

A7 effectue une remise en jeu depuis la prolongation de la ligne médiane, suite de la pénalisation d'une FU commise par B7. L'équipe B fait un pressing défensif et, conséquence de cette pression, l'arbitre sanctionne une violation de 5 secondes contre l'équipe A. L'équipe B effectuera la remise en jeu depuis...

L'interprétation 17-16-a nous éclaire que le joueur B désigné pour la remise en jeu devra se placer à la prolongation de la ligne médiane et il pourra effectuer la rentrée en zone avant ou en zone arrière avec toujours 24 secondes de temps de tir.

TEMPS-MORT/REPLACEMENT

Tir au panier par A6. Le ballon a quitté les mains du joueur et le signal du chrono de temps de tir retentit. Le panier est réussi. Le chrono de jeu indique 1:42 dans la 4^{ème} période. A ce moment :

- a) La table de marque demande TM pour l'équipe A;
- b) La table de marque demande remplacement pour l'équipe B.

Les arbitres décident de...

- a) *Ne pas accorder le TM, car il n'existe pas d'opportunité de TM pour l'équipe qui marque;*

Si un temps-mort est accordé à l'équipe qui ne marque pas, les adversaires peuvent également bénéficier d'un temps-mort et les deux équipes bénéficient aussi d'un remplacement si elles le demandent.

- b) *Accorder le remplacement, car pendant les 2 dernières minutes de la rencontre, il existe une opportunité de remplacement uniquement pour l'équipe ne marquant pas de panier. (Interprétation 18/19-5).*

DRIBBLE

A6 a le ballon entre ses mains. Il n'a pas encore dribblé. Il lance délibérément le ballon contre le panneau et il le rattrape avant qu'un autre joueur n'ait touché le ballon. A6 effectue à ce moment :

- a) Une passe/un tir
- b) Un dribble

Et les arbitres décident de :

- a) *Laisser jouer, l'action est correcte; (Interprétation 24-2)*
- b) *Siffler double dribble, le dribble n'est pas permis. (Interprétation 24-3).*

8 SECONDES/RETOUR EN ZONE ARRIERE

A5 dribble en zone arrière, il se place avec les deux pieds en zone avant mais dribble avec le ballon en zone arrière, après quoi, il revient avec ses deux pieds en zone arrière et continue à dribbler. Les arbitres décident...

De ne pas siffler violation de retour en zone (pour être en zone avant, les deux pieds et le ballon doivent avoir été en contact avec cette partie du terrain), mais ils continuent à contrôler le compte des 8 secondes. (Interprétation 28-9-d).



24 SECONDES/TEMPS DE TIR

A6 tire au panier. Quand le ballon est en l'air, le signal de temps de tir retentit. Le ballon retombe sans toucher l'anneau et, dans un essai pour le récupérer, B7 touche le ballon qui sort latéralement. Les arbitres décident de ...

Sanctionner la violation de temps de tir et de donner le ballon pour une remise en jeu à l'équipe B : toucher n'est pas contrôler. Si lors de la même situation, B7 avait essayé de jouer le ballon en le prenant avec les deux mains, alors, les arbitres devaient sanctionner une sortie du ballon et le remettre à l'équipe A pour une remise en jeu. (Interprétations 29/50-6 et 14-3).

FAUTES/TEMPS DE TIR

Il reste 10 secondes au chrono de temps de tir, quand A7 tire au panier. Quand le ballon est en l'air, B5 commet une FP (2^{ème} faute d'équipe) sur A9. Le ballon pénètre dans le panier et les arbitres décident d'...

Accorder le panier, inscrire la FP et remettre le ballon à l'équipe A pour la remise en jeu avec 14 secondes de possession. (Interprétation 29/50-28-b).

FT SUR LE TIREUR

A5 lance le ballon vers le panier quand B5 « clappe » des mains pour le déconcentrer. Le tir est :

- a) Réussi
- b) N'est pas réussi

Les arbitres décident d'...

- a) *Accorder le panier et d'avertir formellement l'équipe B, via l'entraîneur, qu'une deuxième action similaire sera punie d'une FT; si l'avertissement avait déjà été effectué, siffler une FT;*
- b) *Siffler une FT. (Interprétation 36-6).*

SITUATION SPECIALE

A5 tire au panier quand B5 le pousse, l'arbitre siffle la faute. Ensuite, A5 toujours dans son action de tir est accroché par B7. La 1^{ère} faute est donc une FP à B5. Pour ce qui est de la faute de B7 :

- a) Elle est personnelle
- b) Elle est antisportive

Les arbitres décident de...

- a) *Sanctionner seulement la FP de B5 et d'ignorer celle de B7;*
- b) *Sanctionner la FP de B5 et de sanctionner par la suite la FU de B7. (Interprétation 42-3).*

Les questions ont été faciles? Avez-vous répondu à tout de manière correcte? Alors bravo. Avez-vous raté? Alors, un peu de lecture s'impose.

Jambes, 11 décembre 2015

N'hésitez pas à nous envoyer vos anecdotes, vos situations particulières rencontrées lors de vos rencontres ; le département tiendra compte de votre interactivité !

Des idées, des cas vécus ? Ça nous intéresse !



Envoyez-les à l'adresse suivante :

h.forthomme@awbb.be